

Quelques questions avant le controle!!

Par **juriste_**, le **02/11/2017** à **19:58**

Bonsoir!

Je révise pour mon controle de la semaine pro, si qqn pouvez m'aider à répondre aux questions suivante svp?

Je comprend tous mon cours sauf ces quelques parties.

-que veut dire que les citoyens puissent revendiquer le contenu d'une directive non-transposée ? (directives européennes)

-la coutume "secundum legem", sa définition est "coutume qui aide la loi" mais je ne comprend pas comment elle aide la loi?

-dans la hiérarchie des normes du point de vue du juge national, le droit européen n'apparaît pas, cela veut-il dire que ce droit fait parti des traités internationaux?

-dernièrement: que sont les lois interprétatives et de procédure, pourquoi sont-elles rétroactives?

Je vous remercie d'avance, et vous souhaite une agréable soirée. :)

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/11/2017** à **22:28**

Bonsoir

[citation]-dans la hiérarchie des normes du point de vue du juge national, le droit européen n'apparaît pas, cela veut-il dire que ce droit fait parti des traités internation[citation]

Où avez vous lu ça ?

En tout cas voici ce qu'on peut lire sur Legifrance [citation]**Les normes internationales**

Issues des engagements internationaux de la France et régulièrement introduites dans notre droit, elles s'imposent à toutes les normes de droit interne excepté celles qui ont valeur constitutionnelle. Cette primauté englobe le droit dérivé, créé par les organisations internationales instituées par les traités. [fluo]Le droit dérivé des institutions de l'Union européenne (règlements, directives, décisions à caractère réglementaire) y tient une place toute particulière du fait de l'abondance et de la variété des normes qui en sont issues. [fluo]/[citation]

<https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Guide-de-legistique/l.-Conception-des-textes/1.3.->

